

Luxembourg, le 22 janvier 2021

Art 1

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, dont le siège social est établi à L-2954 Luxembourg, 1, Place de Metz, inscrite au R.C.S. Luxembourg (B30775), ci-après dénommée « Spuerkeess » organise régulièrement des concours sur www.axcess.lu dans le cadre du programme Axxess, l'offre gratuite pour les 12 à 30 ans. A l'exception des concours via SMS ou e-mail, toute participation aux concours se fait via enregistrement des données personnelles suivantes sur www.axcess.lu : nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail et numéro de téléphone portable (cette dernière donnée étant optionnelle).

Art 2

La durée, la date du tirage au sort de ces concours et les gains mis en jeu sont annoncés sur le site www.axcess.lu.

Art 3

En principe, et si pas marqué autrement, la participation aux concours est ouverte à tout client Spuerkeess titulaire d'un compte courant Axxess et d'une carte Axxess. L'âge requis minimal pour la participation aux concours avec mise en jeu de tickets festival, concerts et autres est de 16 ans. **Le personnel Spuerkeess ne peut pas participer aux concours.** Les participants ne remplissant pas ces conditions seront écartés du concours.

Art 4

Outre les restrictions sub. Art 3, la participation n'est pas limitée ; plusieurs participations par personne sont possibles, mais une seule et même personne ne pourra remporter qu'un seul gain par concours.

Art 5

Les gagnants, déterminés par tirage au sort à la fin de chaque concours, seront avertis personnellement par e-mail ou optionnellement par téléphone. Spuerkeess ne peut être tenue responsable si un gagnant ne peut pas être avisé, respectivement si son gain ne peut pas lui être remis, voire envoyé, notamment en raison d'indications fictives ou erronées par le participant. En cas de non-manifestation endéans les 5 jours qui suivent le tirage au sort, les gagnants seront considérés par Spuerkeess comme ayant définitivement renoncé à leur prix.

Les gains ne peuvent donner lieu à une quelconque contestation et ne peuvent être ni monnayés, ni échangés auprès de Spuerkeess ou de ses partenaires.

Art 6

Les données à caractère personnel, collectées dans le cadre de cette action, seront traitées à des fins commerciales dans le strict respect de la législation relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractères personnel.

Art 7

Spuerkeess se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler les concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Spuerkeess ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.



De façon générale, la participation aux concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au concours se fait sous son entière responsabilité.

En outre, Spuerkeess n'est pas responsable en cas :

- de problèmes de matériel, de logiciel ou techniques de quelque nature qu'ils soient,
- de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Spuerkeess,
- d'erreurs humaines, d'origine électrique ou technique,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du concours,
- de conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers,
- de problèmes liés à la jouissance du lot.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique des concours est perturbé par une cause échappant à la volonté de Spuerkeess, celle-ci se réserve le droit d'interrompre les concours.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion des concours de son auteur, Spuerkeess se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Art 8

La participation aux concours implique automatiquement l'acceptation du présent règlement. Le règlement est envoyé gratuitement sur simple demande à Spuerkeess.

Art 9

Toute contestation ou réclamation relative aux concours pour quelque raison que ce soit devra être formulée par écrit à l'attention de Spuerkeess à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée des concours et au plus tard dans les trente jours suivant la désignation du gagnant.

Le présent règlement ainsi que les relations entre Spuerkeess et le participant sont soumis au droit luxembourgeois. En cas de contestation, le litige est de la compétence exclusive de la juridiction luxembourgeoise.

